

ANIMATIONS SPORTIVES VACANCES
D'ETE DU 08 AU 19/07 ET DU 26 AU 30/08



POUR LES 10-16 ANS



TICKETS SPORTS

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE MERCREDI 3 JUILLET





**Du 08 au 19
Juillet**

Lundi 08 Juillet
Cesson Sévigné



Rafting Cesson (stade d'eau vive)
Parcours d'orientation Parc de la Monniais

13,00 €

Mardi 09 Juillet
Melesse

Olympiades Ocpac et Osvih
distribution de lots

4,50 €

Mercredi 10 Juillet
Montreuil sur Ille



Escalade au Mont Dol
(encadrement professionnel diplômé d'état)

14,50 €

Jeudi 11 Juillet
Sens de bgne

Piscine Aquatis à Fougères
Activités sportives le matin

10,20 €

Vendredi 12 Juillet
Etang du Boulet à Feins

Catamaran (½ journée)
Activités plage et baignade



13,00 €

Lundi 15 Juillet
Genêts

Traversée de la baie du Mt St Michel
avec guide (voir équipement nécessaire au verso)



10,20 €

Mardi 16 Juillet
Lanhélin



Cobac parc (la journée)
parc d'attractions et de loisirs

14,50 €

Mercredi 17 Juillet
Le Rheu

Beach Soccer
Distribution de lots

4,50 €

Jeudi 18 Juillet
Cherrueix

Char à Voile
Activités sportives plage



14,50 €

Vendredi 19 Juillet
Parc des Gayeulles



Accrobranche (½ journée)
jeux extérieurs

14,50 €



Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
après **réservation téléphonique** à : OCSPAC – BP 25054– 35250 St-Aubin-d'Aubigné.

Je soussigné(e) M./Mme.....commune deTel :

Tel d'urgence :

Inscrit ma fille/mon fils : _____ (prénom)

date de naissance : ____/____/____

aux activités suivantes :

- Rafting Olympiades Escalade au Mont dol Piscine Catamaran
 Traversée de la baie Cobac parc Beach soccer Char à voile Accrobranche

Je verse la somme de _____ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature:

Mail * :

* seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Du 26 au
30 Août

TICKETS SPORT

Pour les
10/16 ans

Lundi 26 août
Forêt de Gahard

Jeux en forêt (les rochers du blaireau)
parcours dans les rochers et course d'orientation

4,50 €

Mardi 27 août
St Martin des Landelles



Ange Michel (la journée)
parc d'attractions et de loisirs

14,50 €

Mercredi 28 août
St Aubin d'Aubigné

Koh Lanta
(à la finil n'en restera plus qu'un!!)

4,50 €



Jeudi 29 août
Etang du Boulet à Feins

Kayak (1/2 journée)
Activités sportives plage et baignade

13,00 €



Vendredi 30 août
Mi Forêt à Liffré



Accrobranche (à la journée)

14,50 €



Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
après réservation téléphonique à : OCSPAC – BP 25054– 35250 St-Aubin-d'Aubigné

Je soussigné(e) Mr Mme commune de.....Tel :.....

Tel d'urgence :

inscrit mon fils, ma fille (prénom) date de naissance : ____ / ____ / ____

aux activités suivantes:

Jeux en forêt Ange Michel Koh Lanta Kayak accrobranche

Je verse la somme deeuros (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature:

Mail * :

*seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

MODE D'EMPLOI

- 1- Réserver au **06 98 57 76 14** du **lundi au vendredi** sur répondeur
- 2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :
OCSPAC-BP 25054-35250 Saint Aubin d'Aubigné ou
le déposer à la Communauté de Communes (place du marché à Saint Aubin)
- 3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement
Fournir le pique nique du midi

Les horaires de ramassage en car seront affichés en mairie le **jeudi 04 Juillet** et le **vendredi 16 août 2019**

Tenue sportive exigée pour toutes les journées sportives

Activités nautiques (catamaran, piscine, rafting, kayak...): savoir nager (25 mètres) + affaires de rechange + serviette + une paire de chaussures fermées
maillot de bain obligatoire pour la piscine

Char à voile : gants, lunettes de soleil, crème solaire

Traversée de la baie : short, pieds nus ou chaussons de mer, vêtements chauds, vêtements de pluie.

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités. Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée, un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé, rafting,...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie